



RÈGLEMENT
MARCHÉ DE NOËL
VILLEMUR-SUR-TARN
Tour de Défense
18 & 19 DÉCEMBRE 2021



**En fonction de l'évolution
des restrictions sanitaires**

l'évènement pourrait avoir lieu en extérieur

Chaque exposant s'engage à présenter la production correspondante à son dossier de candidature.

Nous vous demandons de soigner tout particulièrement votre stand et votre décoration.

✓ **Lieu**

Le marché de Noël se déroulera sur le site de : **La Tour de Défense** (lieu historique du village) OU **en extérieur** sur la Place Mandela à **VILLEMUR SUR TARN** (31- Haute Garonne).

✓ **Durée**

Samedi 18 et Dimanche 19 Décembre 2021 de 10h00 à 18h00

✓ **Fermeture du marché de Noël**

Lors de la fermeture du marché le dimanche soir, votre stand ne devra être rangé et démonté **qu'à partir de 18h00**.

En tant qu'exposant vous vous engagez à nettoyer votre emplacement avant de quitter les lieux et respecter les consignes de sécurité et sanitaires

✓ **Stands et métrage**

Ne sont proposés que des stands de 3m, avec ou sans électricité.

- **3m avec électricité : 10€ / jour**
- **3m sans électricité : 5€ / jour**

Ce montant devra être réglé en totalité en retour de votre confirmation de votre inscription.

ATTENTION

Aucun matériel ne sera fourni par la Mairie. L'exposant devra amener son installation (table(s), grille(s), chaise(s), barnum etc...)

✓ **Tombola**

Dans le cadre du marché, une tombola est organisée. Pour cela, nous demandons à chaque exposant d'offrir un lot pour la tombola.

✓ **Confirmation d'inscription**

La Mairie vous confirmera votre participation par mail suite à l'étude des dossiers de candidature.

✓ **Installation**

Les exposants pourront installer leur stand à partir **du samedi 18 Décembre 2019 à 7h00**. Des membres de la Mairie seront là pour vous accueillir.

✓ **Retour du dossier de candidature en mairie ou par mail.**

Mairie
Place Charles Ourgaut
31340 VILLEMUR SUR TARN
05.61.37.61.20
[**contact@mairie-villemur-sur-tarn.fr**](mailto:contact@mairie-villemur-sur-tarn.fr)

En cas de non venue de l'exposant, ce dernier ne pourra prétendre, en aucun cas, à un remboursement, idem en cas d'intempéries.

✓ **Date limite des inscriptions**

Si vous désirez participer au marché de Noël, nous vous invitons à nous retourner le plus rapidement possible le dossier de candidature.
Les inscriptions prendront fin le **26/11/2021**.

ATTENTION les places sont limitées.

✓ **Liste des pièces à fournir :**

- **Photos de pièces différentes et représentatives** de ce qui sera exposé et vendu durant le Marché de Noël.
- **Photos de l'ensemble de votre stand.**

Envoi de préférence par mail au **format JPEG** à l'adresse :

[**contact@mairie-villemur-sur-tarn.fr**](mailto:contact@mairie-villemur-sur-tarn.fr)

ATTENTION, pour les pièces jointes volumineuses, utiliser le site WeTransfer

- **Justificatifs de votre statut professionnel** de moins de 3 mois
- Une attestation de moins de 3 mois **d'assurance responsabilité civile professionnelle.**
- **Règlement dûment signé et accepté**
- **Accord pour le don d'un lot**

ATTENTION aucun retour de dossier n'est prévu

sauf demande de votre part et sous réserve de joindre à votre candidature une enveloppe de taille suffisamment timbrée au tarif en vigueur et libellée à votre adresse.

✓ **Déplacement, hébergement et restauration**

Les frais de déplacement (péages, carburant, etc.) seront à la charge de l'exposant.

Pour l'hébergement, vous trouverez sur le site de l'Office de tourisme une liste des gîtes et hôtels des environs : <https://tourisme-valaigo.fr/>

✓ **Divers**

La Mairie ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des vols, détériorations d'objets exposés, ou dégradation de votre stand.

Toutefois, nous vous informons que la Mairie est assurée auprès d'un agent d'assurance agréé pour ce type de manifestation.

L'exposant reconnaît avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et s'engage à en appliquer les règles.

Fait à :

Le :

Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)